

CLASSE DE RECYCLABILITÉ DE NOS PRODUITS EN POLYSTYRÈNE EXPANSÉ (PSE) :

Notre PSE étant recyclable dans sa totalité, il bénéficie d'une classe de performance A en matière de recyclabilité.



Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif aux emballages et aux déchets d'emballages,

modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE

ANNEXE II

CATÉGORIES ET PARAMÈTRES POUR L'ÉVALUATION DE LA RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES

Tableau 2: Classes de performance en matière de recyclabilité

Classe de performance en matière de recyclabilité	Évaluation de la recyclabilité par unité, en poids
Classe A	supérieure ou égale à 95 %
Classe B	supérieure ou égale à 90 %
Classe C	supérieure ou égale à 80 %
Classe D	supérieure ou égale à 70 %
Classe E	inférieure à 70 %

100% recyclable et constitué à 98% d'air, le PSE est utilisé pour ses capacités d'isolation et de protection contre les chocs. En tant que mono-matériau, son process de recyclage est uniquement mécanique et ne nécessite aucune opération préalable ni additif, tout en restant recyclable à l'infini.

Epact Industrie réintègre depuis près de 15 ans l'ensemble de ses chutes de production et du PSE collecté en extérieur pour recréer de nouvelles pièces sur ses sites de production.

Fabien LEFEBVRE | Pôle QHSE

